



Syndicats CGT - UNSA - de la CPAM Drôme.

6 avenue du Président Edouard Herriot

26 000 Valence

Courriel CGT : syndicat.cgt.cpam-valence@assurance-maladie.fr

Courriel UNSA : syndicat.unsa.cpam-valence@assurance-maladie.fr

Monsieur VERAN – Ministre de la Santé

Monsieur FATOME – Directeur Général de la CNAM

Monsieur REBECCHI – Président du Conseil de la CPAM 26

Monsieur DUPLATRE – Directeur de la CPAM 26

Valence, le 29 octobre 2020

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Directeur Général,

Monsieur le Président,

Monsieur le Directeur,

Nous nous adressons à vous car la situation du personnel de la CPAM Drôme est en constante dégradation depuis ces derniers mois en raison de la crise sanitaire que nous traversons.

Depuis la sortie du confinement général, le ministère de la santé a confié à l'assurance maladie la mission de contact tracing. Cette mission a pour but de recenser les personnes atteintes de la Covid-19 et leurs cas contacts.

Aujourd'hui nous venons vous alerter que l'assurance maladie et par conséquent la CPAM de la Drôme n'a pas les moyens suffisants et nécessaires pour effectuer cette mission dans des conditions de travail correct.

En effet, aujourd'hui pour la CPAM de la Drôme, cela se traduit par un manque de matériels (téléphones en autres), un manque de formation et un manque de place dans nos locaux avec pour conséquence la suppression de la salle de restauration : local inadapté et d'une superficie insuffisante pour héberger une telle plateforme.

Depuis la mise en place de cette plateforme en mai, les salariés ont été mobilisés sans répit. La réquisition d'office du personnel, pourtant présentée comme du volontariat au départ, impacte les conditions de travail mais également la vie personnelle des salariés notamment par le travail du samedi et dimanche et des heures supplémentaires. De plus nous constatons une atteinte à notre convention collective dans le cadre de la suppression des horaires variables pour le personnel sur cette activité.

Le manque de recrutement externe pour cette mission entraine de graves répercussions sur toutes les activités en termes de charge de travail, d'organisation.... particulièrement sur les prestations de l'assurance maladie en matière de délais de traitement. A ce rythme, les salariés, déjà en souffrance, ne pourront continuer à assurer leurs missions sans risque pour leur santé.

Par conséquent vous trouverez en accompagnement de ce courrier, une pétition des salariés de la CPAM Drôme dénonçant les éléments cités ci-dessus et vous demande leurs prises en compte en octroyant des moyens supplémentaires afin de garantir des conditions de travail correctes pour l'ensemble du personnel de l'assurance maladie et de la CPAM Drôme.

Dans l'attente, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, Monsieur le Directeur Général, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur l'assurance de nos salutations respectueuses.

Le Délégué Syndical CGT CPAM 26

Maxime MARTIN

La Déléguée Syndicale UNSA CPAM Drôme

Bénédicte RUCHON